



La Chronique Hydro

L'INFORMATION HYDRAULIQUE MENSUELLE

PAR ALICE VACHE

La FDSH vous informe !



VERS DES ALTERNATIVES AU BETON ?

Face au critère de réalisation d'économies en eau demandé par les financeurs de travaux sur les canaux, un cuvelage en béton était le revêtement qui s'imposait de par sa facilité de pose et sa durée dans le temps. Néanmoins, des entreprises se penchent sur le développement de diverses alternatives comme les géocomposites de ciment qui sont tout aussi simples de pose et procurent une étanchéité satisfaisante. Leur durée de vie est inférieure à celle du béton mais si ces revêtements pouvaient être mieux subventionnables, tout en permettant une porosité qui maintient les services écosystémiques rendus; pourquoi ne pas explorer ces nouvelles innovations ?



DERIVATION DES EAUX EDF DE L'ETANG DE BERRE

La DREAL s'est saisie du sujet de la dérivation des eaux turbinées d'EDF à Saint-Chamas. En effet, les 1.2 milliards de m³ déversés chaque année mettent en péril l'équilibre de l'Etang de Berre du fait de sa nature de lagune côtière. En 2004, la France était mise en demeure par l'Europe de cesser la pollution engendrée par ces rejets. La DREAL lancera donc une étude avec des groupes de travail pour optimiser le devenir de ce volume : eau potable ? irrigation ? industrie ? rejet à la mer ? ... ou stockage ?

Des réflexions doivent se porter sur le non gaspillage de cette ressource et ses opportunités en termes socio-économiques et de services éco-systémiques. Les issues seront présentées fin 2023.



EVOLUTION DES SYNDICATS DE RIVIERE 13

Que de changements pour cette rentrée ! Les syndicats de rivière (ou de bassin) ont évolué afin d'englober dans leur champs de compétences des cours d'eau dits "orphelins" quant à leur gestion et leur préservation. Ainsi, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) devient "Ménélik" avec le statut d'EPAGE, englobant dorénavant l'Arc, la Cadière, la Touloubre et l'Etang de Berre. De même, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Huveaune (SMBVH) devient "Huca" également avec le statut d'EPAGE englobant l'Huveaune, les Côtiers et les Aigalades. De nouveaux acteurs avec de nouvelles compétences notamment celles liés à la gestion et prévention des inondations (GEMAPI et PAPI).

PASSAGE À LA TÉLÉ- TRANSMISSION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Quels seront les impacts et les démarches à effectuer ?

SOURCE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR / PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

• Contexte

En tant qu'établissement public local, les ASA et ASCO devront prochainement passer à la télétransmission des actes financiers et administratifs à destination de leur pôle de tutelle. Les objectifs pour l'Etat sont multiples notamment pour limiter le nombre d'envois par papier, de fiabiliser les informations mais surtout de doter les agents de contrôle d'un outil d'accompagnement dans le contrôle de la légalité des actes puisqu'il s'agira du côté déclarant d'une plateforme restreinte mais du côté Etat d'un logiciel d'analyse desdits actes.

• Les prérequis

- Disposer d'une connexion à internet
- Utiliser un progiciel financier compatible (se rapprocher de son éditeur en cas de besoin)
- Etre relié déjà au programme ACTES (télétransmission des actes administratifs mais pas financiers)

• Plus en détail

Les structures devront donc dans un premier temps s'assurer que leur logiciel financier est compatible avec le format des actes financiers demandés par l'application TotEM téléchargeable gratuitement et expliquée pas à pas. Il faut également qu'une convention soit signée avec la Préfecture (après délibération du conseil syndical) pour permettre la transmission au contrôle de légalité via l'application ACTES.

Dans le cas où celle-ci est déjà signée, il suffira d'établir un avenant incluant :

- La transmission des actes au format XML,
- L'ensemble des actes budgétaires d'un exercice,
- La délibération budgétaire ou la dernière page signée transmise via ACTES.

A savoir, les fournisseurs de logiciels homologués pour TotEM sont les mêmes que pour ACTES.

NB : certains éditeurs de progiciels intégreront un lien direct avec l'application TotEM, renseignez-vous.

• La procédure

1. **Installation de l'application TotEM** et prise en main grâce aux guides d'utilisation,
2. **Initialisation du document financier dématérialisé** via le progiciel dont dispose la structure et enregistrement du fichier au format .XML,
3. **Charger le document sur TotEM** et vérifier la conformité des imputations budgétaires puis lancer la production automatique d'un rapport d'analyse en sélectionnant "Contrôle des flux"; et éventuellement corriger les erreurs relevées,
4. **Ajout des données extra-budgétaires** pour télétransmettre un document consolidé. Le format de l'annexe peut soit être directement rempli dans l'application soit être un fichier .xls (Excel),
5. **Visualisation et vérification** du document télétransmis après traitement des données par l'application (durant 5 à 10 mn)
6. **Le scellement du fichier** qui garantit que le fichier envoyé en préfecture est exactement celui déposé sur l'application. Les structures sont invitées à le télécharger au format PDF de leur côté également,
7. **L'envoi du document** via l'outil du tiers de télétransmission de la structure et l'envoi de façon concomitante sur ACTES de la délibération budgétaire ou dernière page signée.
8. **Réception d'un accusé de réception** dans TotEM

Besoin d'aide ?

Vous pouvez contacter :

- Votre référent ACTES en Préfecture
- Votre éditeur de progiciel financier
- Votre tiers de télétransmission

Pour aller plus loin : Tous les documents seront à retrouver prochainement sur le site internet de la FDSH13.
Télécharger TotEM : odm-budgetaire.org



BILAN DE SITUATION HYDRO-CLIMATIQUE

SOURCE OFB/CRIIAM-SUD/AGROMÉTÉO/IMAG'EAU/INFO-SECHERESSE/ONDE.EAUFRANCE/CED

• Bilan pour Octobre 2022

Données mensuelles en comparaison à la normale 1981-2010

Temporalité : du 1^{er} Octobre 2022 au 31 Octobre 2022

Source : MétéoCiel

Station	T moy.	Diff/norme	Tmax moy.	Diff/norme	Tmin moy.	Diff/norme	Pluie	Diff/norme
Octobre 2022								
Aix-en-Provence (13)	19,4 °C	+4 °C	25,6 °C	+4,8 °C	13,2 °C	+3,2 °C	36,6 mm	-51%
Salon-de-Provence (13)	18,7 °C	+3,3 °C	25,2 °C	+4,6 °C	12,2 °C	+2 °C	11,5 mm	-87%
Marignane (13)	20,1 °C	+3,5 °C	25,1 °C	+4,2 °C	15,2 °C	+2,8 °C	24,2 mm *	-64%
Istres (13)	20,1 °C	+3,8 °C	25 °C	+4,4 °C	15,3 °C	+3,4 °C	3,2 mm *	-96%

Le mois d'Octobre a battu tous les records non seulement en termes de chaleur avec des normales de saisons jamais atteintes mais également au niveau des précipitations avec un déficit avoisinant localement les -100% !

Alors que la diminution des dotations des canaux en Durance est amorcée, la demande en eau est forte puisqu'il faut compenser l'absence de pluviométrie et ce malgré des débits qui s'amenuisent dans les canaux.

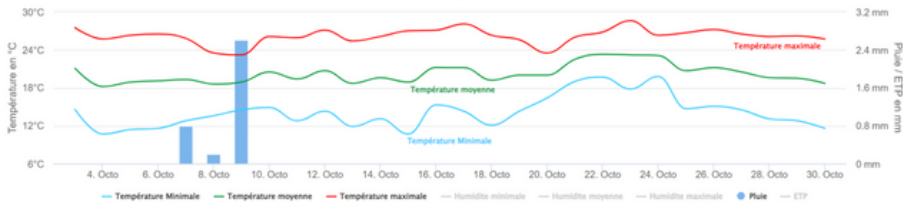
La côte du Lac de Serre-Ponçon est dorénavant à -16.08 m et remonte doucement. Les précipitations dans la vallée mais aussi sur le relief ainsi que la diminution des prélèvements d'eau vont permettre un remplissage doux mais soutenu du barrage.

Pour les cours d'eau, les situations sont localement très différentes avec certains toujours en crise (Huveaune, Réal de Jouques) et d'autres qui ont de nouveau un écoulement satisfaisant. La situation de l'Huveaune est extrêmement préoccupante puisqu'elle est en crise depuis le 20 Mai 2022 ! L'arrêté préfectoral est donc maintenu sur tout le département jusqu'au 1er Décembre au lieu du 15 Octobre; une situation inédite !

Les 30 derniers jours enregistrés

Localisation : Berre l'Étang

Source : Agrométéo



Indicateur sécheresse : nappes souterraines

Source : Info Sécheresse 02/11/2022



Une fois de plus, les tendances prévisionnelles de MétéoFrance ne se sont pas trompées sur le phénomène "d'été indien" que nous avons connu. La sécheresse accumulée des sols est telle que la recharge des sols malgré l'irrigation peine à atteindre un niveau satisfaisant, à l'image du niveau des nappes souterraines. Bien que les tensions sur la ressource devraient diminuer durant Novembre, le futur enneigement des sommets alpins sera crucial pour l'année 2023.

La FDSH13 a entrepris une enquête au niveau de ses adhérents pour établir une synthèse de retour d'expérience de cette année 2022, par bassins versants qui sera anonymisée et transmise aux services de l'Etat.

A NOTER : vous pouvez suivre les débits des cours d'eau via :
<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic>
<https://onde.eaufrance.fr/acces-aux-donnees/departement/13/>

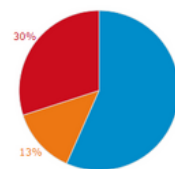
Côte du Lac de Serre Ponçon

Source : SMADESEP au 02/11/2022



Indicateur sécheresse : cours d'eau

Source : Onde.eaufrance au 02/11/2022



● Ecoulement visible acceptable ● Ecoulement visible faible ● Ecoulement non visible ● Assec
 ● Observation impossible ● Absence de données

• Pour la suite ...

Il faudra espérer un mois de Novembre pluvieux pour sortir de cette tendance de sécheresse que nous connaissons depuis Février 2022.



La Chronique Hydro

EST RÉALISÉE GRÂCE AU SOUTIEN DE NOS
PARTENAIRES



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BOUCHES-DU-RHÔNE



Rédaction : Alice VACHE - Chargée de mission FDSH13
Outils de réalisation : Canva® - Pixabay® - PaintShop® Pro XXI
Validation : Jean-Louis PLAZY - Président FDSH13

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES STRUCTURES HYDRAULIQUES DES BOUCHES-DU-RHONE
DOMAINE ET CENTRE DE FORMATION DU MERLE - ROUTE D'ARLES RD113 - 13300 SALON-DE-PROVENCE
Association de loi 1901 / SIRET : 450 482 294 00029 / APE : 9499Z

